Image not found or type unknown

Deux offres de prêt par la même banque

Par **Latsef**, le **28/11/2011** à **22:57**

Bonjour,
Le 18/11, j'ai reçu une offre de prêt dans laquelle le chapître "assurances " ne précise aucune condition d'agrément par la compagnie. Cette offre me convenait et j'ai renvoyé le récepissé à la banque.
Le 25/11, la même banque m'adresse une deuxième offre en tous points identique à la première sauf pour le châpître assurance dans lequel elle précise:
"Les présentes sont émises sous la condition expresse que l'emprunteur sera agrée par la compagnie d'assurances avant l'acceptation par l'emprunteur.
En cas d'agrément de la Compagnie d'assurance postérieur à l'acceptation par l'emprunteur, l'offre sera réputée acceptée à la date de l'accord de la compagnie d'assurance - refus d'agrément de l'emprunteur par la Compagnie d'assurance,
- acceptation d'assurance de l'emprunteur par la Compagnie avec application d'une surprime".
Ma question: La deuxième offre annule-t-elle la première comme le prétend la banque et quel est le risque à accepter la première offre contrairement au conseil de la banque. En effet, la deuxième offre me paraît comporter une clause moins favorable?
Meci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés